



« Entente des V »

PARTICULARITE :

« *L'Entente des V* » », reliquat de « *L'Entente des XIII* » qui s'avérait à une certaine époque une association de l'Entente de Ligne et du groupement Ogy-Ghoy étendue par la suite à Flobecq, est un des trois groupements, en l'occurrence celui implanté le plus au nord et volant de ce fait de plus longues distances, qui déterminent l'« *Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest* », un trio d'entités ailées correspondant, dans les grandes lignes, à l'aile gauche du lâcher unique athois du dimanche en 2015, un lâcher déserté en décembre dernier pour trois saisons en principe.

Ellignies-Sainte-Anne, Ogy et Flobecq sont toujours au poste en 2016, saluent les arrivées conjointes de Papignies (un retour en réalité) et de Bois-de-Lessines qui ont déserté l'aile droite athoise et justifient de ce fait les retouches apportées à la zone de participation (cinq retraits de communes en principe pour vingt-trois ajouts).

LES COMMUNES (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- **du pourtour (31)** : Blaton, Basècles, Thumaide, Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Schorisse, Oprekel, Everbeek, Zarlardingne, Geraardsbergen, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapellen, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies, Attre, Arbre, Maffle, Ath, Tongre-Notre-Dame, Ladeuze, Grosage, Beloeil, Stambruges ;
- **de l'intérieur (44)** : Aubechies, Bassilly, Blicquy, **Bois-de-Lessines**, Bouvignies, Buissenal, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Deux-Acren, **Ellignies-Sainte-Anne**, **Flobecq**, Ghislenghien, Ghoy, Goeferinge, Grandglise, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, Ligne, Mainvault, Meslin-l'Evêque, Moulbaix, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Ormeignies, Ostiches, Overboelare, **Papignies**, Quevaucamps, Ramegnies, Rebaix, Tongre-Saint-Martin, Tourpes, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Wodecq ;
- **par ordre alphabétique (75)** : Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Basècles, Bassilly, Beloeil, Bever, Blaton, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bouvignies, Buissenal, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Deux-Acren, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Everbeek, Flobecq, Frasnes-lez-Buissenal, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goeferinge, Grandglise, Grandmetz, Grosage, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, Leuze, Ligne, Maffle, Mainvault, Marcq, Meslin-l'Evêque, Mévergnies, Moerbeke, Moulbaix, Moustier, Oeudeghien, Ogy,



Ollignies, Oprakel, Ormeignies, Ostiches, Overboelare, Papignies, Quevaucamps, Ramegnies, Rebaix, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapellen, Stambruges, Thumaide, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Tourpes, Viane, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Willaupuis, Wodecq, Zarlardinges.

Une restriction toutefois ! Les cinq communes flamandes de Geraardsbergen, Goferdinge, Marcq, Sint-Pieters-Kapellen et Schorisse ne sont pas reprises, sauf en septembre, dans la zone de participation du résultat conçu au nom de « *L'Entente des V* ».

LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :

- le samedi supplée le dimanche comme jour de compétition ;
- maintien de la ligne du centre ;
- modifications apportées à la précédente zone de participation de par les arrivées de Papignies et Bois-de-Lessines.

